

**VILLE DE L'ISLE-ADAM****DÉCISION DU MAIRE N°67/2023****Objet : Avenant de prolongation - Marché public de travaux de réhabilitation & extension de l'espace multi-accueil & du centre social (7 lots).**

Le Maire de L'Isle-Adam,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-21 à L2122-23.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 décembre 2020, donnant délégation au Maire.

Vu la décision du maire n°126/2021 attribuant les 7 lots de la manière suivante :

- Lot 1 : GENETIN SA – 12, avenue Eugène Freyssinet – 95740 FREPILLON pour un montant global et forfaitaire de 1 103 500€ HT soit 1 324 200€ TTC avec la prestation supplémentaire éventuelle.
- Lot 2 : AXEME DECO – 9, rue de la Métairie ZI de l'Isle – 95640 MARINES pour un montant global et forfaitaire de 173 766,47€ HT soit 208 519,76€ TTC.
- Lot 3 : LEFORT MENUISERIE ET CONSTRUCTION BOIS – Zac des portes du Vexin – 95300 ENNERY pour un montant global et forfaitaire de 191 000€ HT soit 229 200€ TTC avec la prestation supplémentaire éventuelle.
- Lot 4 : GSE SAS – 43, rue Auguste Renoir – 95370 MONTIGNY LES CORMEILLES pour un montant global et forfaitaire de 164 456,96€ HT soit 197 348,35€ TTC.
- Lot 5 : TEMPERE ENTREPRISE SAS – 7, rue Alexandre Prachay – 95590 PRESLES pour un montant global et forfaitaire de 220 000€ HT soit 264 000€ TTC.
- Lot 6 : MONTI SAS – 82/84 chemin de la chapelle St Antoine – 95300 ENNERY pour un montant global et forfaitaire de 41 300€ HT soit 49 560€ TTC.
- Lot 7 : FLIPO SAS – 202, avenue du général Leclerc – 93698 PANTIN pour un montant global et forfaitaire de 79 700€ HT soit 95 640€ TTC.

Considérant que le marché a été notifié le 17 décembre 2021 et prévoyait une durée d'exécution des travaux de 42 semaines.

Considérant qu'en raison des délais d'approvisionnement, les durée d'exécution des travaux est prolongée jusqu'au 4 janvier 2023.

Délais et voies de recours : Conformément aux dispositions du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, 2-4 boulevard de l'Hautil BP 30322 - 95027 Cergy-Pontoise cedex , ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219503133-20230609-67-2023-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/06/2023

Mise en ligne le 13 juin 2023

VILLE DE L'ISLE-ADAM

Considérant que cette prolongation rend nécessaire l'établissement d'un avenant.

DÉCIDE

- **d'approuver** l'avenant de prolongation du marché de travaux de réhabilitation et d'extension de l'espace multi-accueil et du centre social jusqu'au 4 janvier 2023.
- **de signer** les pièces contractuelles correspondantes.

L'Isle-Adam, le 9 juin 2023,

Le Maire de L'Isle-Adam,

Sébastien PONIATOWSKI

Délais et voies de recours : Conformément aux dispositions du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, 2-4 boulevard de l'Hautil BP 30322 - 95027 Cergy-Pontoise cedex , ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

B.P.90083 - 95290 L'ISLE-ADAM
TÉL.: 01.34.08.19.19 - FAX MAIRIE : 01.34.08.19.18 - FAX CASTELROSE : 01.34.08.19.75
www.ville-isle-adam.fr

Toute correspondance doit être adressée à l'attention de Monsieur Le Maire
s.poniatowski@ville-isle-adam.fr